

## Eolien en mer : un recours déposé contre le parc de Courseulles-sur-Mer, dans le Calvados

Lundi 17 octobre 2016

**Un recours vient d'être déposé par plusieurs associations contre le parc d'éoliennes en mer de Courseulles-sur-Mer, au large des côtes du Calvados, a-t-on appris ce lundi 17 octobre 2016.**

Huit associations ont déposé un recours auprès de la cour administrative d'appel de Nantes contre le projet "de centrales éoliennes en mer le long des plages du Débarquement devant Arromanches et Courseulles".

La démarche émane de l'association Libre Horizon, association des riverains des 27 communes du Littoral des plages du Débarquement. Sept autres associations l'ont rejoint dans ce combat contre les éoliennes en mer: Belle Normandie Environnement, **Robin des Bois**, le **Grape**, **Vent de Colère**, la **Fédération Environnement Durable**, la **SPPEF** et **D-Day Heritage**.

### 75 éoliennes de 175 m de haut

Ces associations ne veulent pas voir arriver au large des plages du Débarquement 75 éoliennes de 175 m de hauteur. Elles veulent "**empêcher la destruction de ce site emblématique des Plages du Débarquement, en cours de classement au Patrimoine mondial de l'Unesco**". Elles dénoncent "**la profanation du cimetière marin où, le 6 juin 1944, des milliers de soldats alliés ont donné leur vie pour sauver la France et l'Europe**".

Le champ éolien de Courseulles doit se trouver à 10 km des côtes. Pas assez loin pour ces défenseurs de l'environnement et du caractère historique des plages du Débarquement. Elles prennent à témoin l'Unesco : "**Le dossier de classement Unesco insiste sur le caractère exceptionnellement dense du champ d'épaves, jusqu'à 20 km des côtes, faisant de tout ce champ subaquatique une des neuf zones de protection Unesco. L'implantation du complexe éolien à 10 km des côtes d'Arromanches rendrait ce classement totalement impossible**", insiste Gérard Loing, président de D-Day Heritage.

### Profanation du cimetière du D-Day

Au-delà de l'aspect historique, le volet environnemental du projet éolien fait bondir Jacky Bonnemaïn, de Robin des Bois : "**Nous demandons le gel des subventions et des projets éoliens offshore en cours tant que nous n'avons pas les réponses aux questions majeures soulevées notamment par l'autorité environnementale : effets néfastes des mille tonnes de déchets métalliques rejetés pendant les 25 prochaines années, impacts sur la pêche et la sécurité maritime**".

Sur le site internet de **Libre Horizon**, on peut lire: "**3 projets éoliens majeurs ont été annulés pour leur incompatibilité avec le Classement Unesco au patrimoine mondial de l'humanité: à Verdun (septembre 2014), au large de l'île de Wight pourtant à 15 km (septembre 2015), dans la baie du Mont Saint-Michel (avril 2012)**".

Craignant un tel recours, des représentants des industriels et des élus avaient diffusé un manifeste défendant le projet éolien.